

Agent de sûreté et de sécurité privée – TP A2SP – RNCP34507 – Distanciel

Public visé : Toute personne majeure Disposer de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS (valable 6 mois), conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 Test de niveau B1 en français Fournir un certificat d'aptitude médicale

Durée : 58 jours

Heures : 402 h

Effectifs : 12

Délai accès : Sur demande.

Prix : 6825 € / pers.

Code CPF : RNCP34507

Désignation CPF : TP – Agent de sûreté et de sécurité privée

Accessibilité : Établissement ouvert aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre indication médicale. Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : sgp-formation@groupepsgp.fr

Formez-vous à distance aux compétences essentielles pour exercer en tant qu'agent de sécurité privée.

OBJECTIFS

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

DÉOUCHÉS

agent de sécurité de sûreté privée BTS MOS

ÉQUIVALENCES

Sans objet

SPÉCIALITÉ

Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

SANCTIONS VISÉES

TP A2SP

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Salle de cours, PC Sécu, Support de cours, Espace extérieure Méthode participative et démonstrative, cas pratiques et mises en situation d'intervention en plateau technique équipé Plateforme digital

QUALIFICATION DE L'INTERVENANT

Formateurs ayant plusieurs années d'expérience dans la sécurité et la sûreté privée

MODALITÉS

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants : Une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisée en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RE ; Les résultats des évaluations passées en cours de formation ; Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, Un entretien final avec le jury

Programme

La formation préparant au titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privé (A2SP) est composée de trois activités types, à chacune correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP). La validation de ces trois CCP permet la délivrance du titre professionnel. Pour valider le titre le candidat doit obtenir les trois CCP qui le compose :

CCP 1 Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

CCP 2 Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

CCP 3 Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation Il est possible de valider le diplôme TP A2SP en blocs de compétences, ce qui permet une évaluation progressive et modulable des acquis.